



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le 9 août 2021 à 19 h 00, à l'hôtel de ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

**Rue Larivière (Lot 6 270 485 (en devenir 6 377 492)) secteur du Petit-Saint-Charles, (résolution CCU numéro 93-06-2021)**

Demande numéro 2021-056, formulée le 25 mai 2021, par « Émile Cousineau », ayant pour effet de permettre la création d'un lot ayant une superficie de 1 672,3 m<sup>2</sup>, le tout tel qu'il appert au plan cadastral, minute 12 008, préparé par Nathalie Levert, arpenteur-géomètre, daté du 14 mai 2021, alors que le Règlement de lotissement numéro U-2301 exige une superficie minimale de 2 500 m<sup>2</sup> pour un lot de rangée, non desservi.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande et en raison de l'état d'urgence sanitaire dû à la COVID-19, tout intéressé pourra transmettre ses commentaires écrits par courrier ou par courriel, aux adresses ci-dessous, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, jusqu'au 9 août 2021 ou soit jusqu'à ce que le conseil municipal rende sa décision sur ces demandes.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière  
Dérogations mineures  
Ville de Mirabel  
14111, rue Saint-Jean  
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Courriel : [greffe@mirabel.ca](mailto:greffe@mirabel.ca)

Donné à Mirabel, ce 21 juillet 2021

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate